

ARRÊTÉ

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

N° DEC-2022-021

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education nationale ;
- VU Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- VU Le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- VU Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;
- VU L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Education nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale ;
- VU L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU L'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU L'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU L'arrêté n° 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service inter académique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;

VU L'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

VU L'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés membres du jury du concours commun interne de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale dans l'académie d'Amiens, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 15 février 2022

Raphaël MULLER



**Annexe de l'arrêté DEC-2022-021
fixant la composition du jury du recrutement
de secrétaires administratifs de classe normale
par concours interne**

SESSION 2022 AMIENS

Président

Saïd MEDDAH
Chef de la Division des Affaires Financières

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Vice-Présidente

Sabine CARTON
Attachée d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'Académie d'Amiens (80)

Membres du jury

Saïd ADJERAD
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

David BATTUT
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

Collège Amiral Lejeune d'Amiens (80)

Jean-Pascal BERNARD
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Christelle CAPLIN-DAHENNE
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Collège Jean de la Fontaine de Crépy en Valois (60)

Anne CLAUDEL
Personnel de direction

Collège Aristide Briand de Chaulnes (80)

Romain DELARUELLE
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Amandine DELIGNIERE
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Collège Jules Verne de Rivery (80)

Daphnée FERET
Personnel de direction

Lycée Edouard Gand d'Amiens (80)

Agnès GUITTER
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'Académie d'Amiens (80)

Grégoire HAMARD
Personnel de Direction

Collège Gabriel Hanotaux de Saint-Quentin (02)

Sébastien HOLLE
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

CROUS d'Amiens-Picardie (80)

Maylis JEANNEST
Attachée d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Sébastien LAFITTE
Personnel de direction

Collège Jacques Monod de Compiègne (60)

Dimitri LANCEL
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)

Rachid LASRI
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

Cité scolaire Delambre-Montaigne d'Amiens (80)

Christine LEROY
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Delphine PLUQUET
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Rectorat de l'académie d'Amiens (80)

Sandrine RUHL
Personnel de direction

Lycée Gérard de Nerval de Soissons (02)